

Offre d'emploi – Chargé de projet « Petites Villes de Demain »

La Commune de SAINT-CHELY D'APCHER – 4771 habitants
3^{ème} ville de Lozère, située aux portes de l'autoroute A 75, à caractère industriel et touristique,
Lauréate du programme national « Petites Villes de Demain » et porteuse de projets structurants,

RECRUTE dès que possible

Par voie contractuelle (contrat d'une durée de 15 mois)

Un(e) chargé(e) de projet « Petites Villes de Demain » (PVD)

- Descriptif de la collectivité :

La Commune de Saint-Chély d'Apcher est la ville principale de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac, laquelle regroupe 20 communes. De nombreux atouts caractérisent son territoire situé au Nord de la Lozère, elle est partagée entre Margeride et Aubrac.

Sélectionnée avec à ses côtés la Communauté de Communes, elle souhaite utiliser l'expérimentation nationale en faveur des centres bourgs, pour conforter son statut de commune centre, reconnu pôle structurant.

- Missions :

Placé sous l'autorité du Directeur Général des Services de la Commune de Saint-Chély d'Apcher, le chef de projet « Petites Villes de Demain », a vocation d'entretenir des liens étroits avec les élus référents en charge du suivi du projet de revitalisation de la commune, mais également communautaire. Il aura notamment pour mission d'animer et de coordonner sur un mode partenarial, l'ensemble des actions qui concourent au développement du projet.

Les missions principales dévolues au chef de projet sont les suivantes :

1° - Participer à l'actualisation du projet de territoire et mettre à jour sa programmation, suivant quatre thématiques :

- Habitat et développement du territoire
- Embellissement et requalification des espaces publics
- Préservation du patrimoine
- Valorisation des services et commerces, et équipements de proximité

2° Lancer le programme d'actions opérationnel ;

Après les études de faisabilité, le chef de projet aura la charge d'articuler le programme d'actions global

3° Organiser le portage et l'évolution du programme avec l'ensemble des partenaires ;

4° Contribuer à la mise en réserve locale et nationale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de leurs pratiques

- Mission dévolues :

- Assurer la recherche des subventions permettant de financer au mieux les actions initiées dans les domaines d'intervention
- Assurer le suivi administratif des actions
- Elaborer et mettre en place la communication adaptée au programme national « Petites Villes de Demain ».

- Profil recherché :

Formation de niveau BAC +3, idéalement BAC +5 en urbanisme, habitat et développement local avec expérience significative sur des missions similaires.

Bonne connaissance des partenaires institutionnels, publics et privés des collectivités territoriales

Aptitude à la conduite et à la gestion de projet : méthodologie et animations multipartenaires maîtrisées

Aisance à s'exprimer à l'oral en public

Capacité à travailler en équipe et en transversalité avec la Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac

Qualités relationnelles et sens de l'écoute

Autonomie et force de propositions

Capacité à rédiger facilement de manière synthétique

Maîtrise de l'outil informatique exigée

Permis B indispensable pour les déplacements nécessaires

Sens du service public

Respect des obligations de discrétion et de confidentialité

Les candidatures issues d'agence d'architecture, de bureaux de maîtrise d'œuvre et de bureaux d'études seront examinées avec attention, de même que celles de jeunes diplômés.

- Conditions d'exercice des missions :

Lieux : Territoire Communal et Communautaire, Mende (chambres consulaires, Département et Région)

Temps de travail : 37h45 heures hebdomadaires, avec droit à RTT. Disponibilités demandées ponctuellement en soirée pour cause de réunions, voire certains weekends

Visites régulières sur le terrain

Ordinateur et téléphone portables mis à disposition.

- Conditions d'emploi :

* Rémunération définie suivant le cadre d'emploi des attachés territoriaux et en fonction de l'expérience acquise

* Avantages du CNAS et du COS

* Participation de l'employeur à la complémentaire santé et prévoyance

Date limite de réception des candidatures : 20 janvier 2025, délai de rigueur

CV, lettre de motivation, dernier arrêté de situation administrative, et le cas échéant, tout document servant à la candidature, adressés par courrier à :

Madame Christine HUGON, Maire de SAINT-CHELY D'APCHER,

Mairie

67, Rue Théophile Roussel

48200 SAINT-CHELY D'APCHER

et par courriel : laurent.aubery@stchelydapcher.fr

à l'attention du Directeur Général des Services,

M. Laurent AUBERY (04.66.31.38.53)